

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S.**

Du 13.04.2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 13 avril 2023 à 17 heures 00

Nombre de Conseillers en exercice :	17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MONTEUX s'est réuni dans la salle de la Fraternité après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christophe MOURGEON, Vice-Président.
Présents :	11	Mesdames, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN Rosa Lila HAMMACHE ; Messieurs Christophe MOURGEON membres élus. Mesdames Carmen MARTIN, Chantal SIMONNOT, Michèle MUNOZ ; Messieurs André BRES, Christophe NICKEL, Jean-Yves GOAVEC, Michel TERRAS, Pierre SALLE membres nommés.
Absents représentés :	3	Monsieur Christian GROS, Président Mesdames Chantal GONNET-OLIVI, Caroline PLATERO membres élus
Absents non représentés :	3	Messieurs Jean-Claude OBER, Mohammed AITANE, Simon BERTHE membres élus
Votants :	14	

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le vice-président présent à l'assemblée la situation du compte administratif 2022 qui fait ressortir :

Un excédent à la section de fonctionnement de **24 190,19€**

Un excédent à la section d'investissement de **85 019,35€**.

A l'issue de sa présentation, en l'absence du Président, le Vice-Président invite l'assemblée à se prononcer sur l'affectation du résultat au budget primitif 2023.

Le Conseil d'Administration, Monsieur Christophe MOURGEON entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat au budget primitif 2023 de la façon suivante :

Report excédent de fonctionnement compte 002 : 24 190,19€

Report excédent d'investissement compte 001 : 85 019,35€

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

envoyé le :

publié le :

Christophe MOURGEON

Vice-Président



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Christophe MOURGEON

Vice-Président

